



**PATINAGE
QUÉBEC**

AVIS DE COMPÉTITION
Jeux régionaux 2025 - Lac St-Louis

PRÉSENTÉ PAR
CPA Lachine

DU : 31 janvier 2025
AU : 02 février 2025

N° DE SANCTION : LC-RJQ-24-038
Sanctionnée par Patinage Québec



DÉTAIL DE SANCTION – Jeux régionaux 2025 – Lac St-Louis

L'hôte , CPA Lachine annonce la tenue des Jeux régionaux 2025 – Lac St-Louis

Dates : 31 janvier 2025 au 02 février 2025

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante : Lac St-Louis

Gestionnaire de compétition : Sylvie Leduc
Téléphone : 514-651-6143 Courriel : competitionlsl@gmail.com
Président(e) du comité organisateur : Katerine Hillinger
Téléphone : 514-242-9963 Courriel : katerinehillinger@gmail.com
Représentant(e) technique : Jean-François Touchette / Anna Marie Marx
Spécialiste de données en chef : Jenny Lee
Spécialiste de données informatiques : André Voyer

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : LC-RJQ-24-038

NOM DE L'HÔTE : CPA Lachine
SITE INTERNET : caplachine.ca
COURRIEL : cpalachine@gmail.com
TÉLÉPHONE : 514-634-0015

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Pierre-Morin
1925 St-Antoine
Lachine (QC) H8S 1V5

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glacé 1 : 85 x 200 (Standard LNH)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Lac St-Louis, CPA Lachine et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition. Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Les participants doivent respecter les conditions d'admissibilité de [la politique des Jeux du Québec](#).

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue.
Aucun paiement global de club pour tous les participants

6. Inscription

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : <http://lacstlouisskating.com>

Date limite d'inscription : 01 décembre 2024 23:59

7. Mode(s) de paiement :

- Carte de Crédit ;

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Autre : Frais administratifs si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

100 \$ par événement CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) en simple;
par événement CPC en couple/danse, **par** partenaire;

9. Date limite des tests

La date limite des tests est le 1^{er} janvier précédant les Jeux régionaux.

10. Système de notation

- a) Le système de calcul de points cumulatifs « **CPC** » est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
 - (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
 - (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
 - (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
 - (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.
- Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

14. Frais d'admission

Aucun frais d'admission

15. Chaperons

- **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

16. Prix

a) Volet épreuve CPC

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet et transmis aux entraîneurs et aux clubs après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

20. Vidéo

Non disponible

21. Photos

Non disponibles

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Programme libre en musique : **A Dames** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

PRÉ-NOVICE COUPLE

Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents de patinage en couple pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Programme libre en musique : **G Couple** 3 minutes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DANSE

Test requis : Au moins un partenaire doit avoir réussi le test complet STAR 6 de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents de patinage en couple pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

Programme libre en musique : **H Danse** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

Entraîneur – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

Maximum entraîneur : 3 entraîneurs

Minimum entraîneur : 1 entraîneur

Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel à jour émise par Patinage Québec**.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux de la Participation a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux de la Participation. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux de la Participation.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;

2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

E. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

La date limite pour les tests est le 1er janvier précédant la compétition.

Tous les athlètes sont identifiés espoir au minimum mais pas excellence conformément à la politique-22 de Patinage Québec.

F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance

SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE

L'équipe en couple ou en danse doit s'inscrire auprès de Patinage Québec pour l'un des deux clubs ou écoles qu'ils représentent en remplissant un formulaire en ligne avant le 1er octobre de chaque année.

Ils devront déterminer la région qu'ils désirent représenter dans le cadre du programme des Jeux de la Participation en même temps qu'ils procèdent à leur inscription aux épreuves de qualification pour l'Équipe du Québec dont la date limite est le 1er octobre.

Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline aux Jeux de la Participation, il peut le faire seulement s'il représente la même région, celle de son club d'appartenance (épreuve individuelle), dans toutes les disciplines.

Ex : une patineuse, membre d'un club de la région Montréal et un patineur, membre d'un club de la région Bourassa décide de représenter la région Montréal en Pré-Novice danse.

La patineuse peut également concourir en Juvénile Dames, mais le patineur ne peut participer aux épreuves en simple chez les messieurs.

En octobre, Patinage Québec avise les associations régionales du choix du club d'appartenance des participants en couple et en danse pour le programme des Jeux de la Participation.

G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

ANNEXE

H. SURCLASSEMENT

Aucun.

I. SUBSTITUTION (PF - 6)

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à Patinage Québec ***avant minuit la journée précédent le début des Jeux de la Participation.***

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **Patinage Québec** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **Patinage Québec** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

J. EXCLUSION

Aucune exclusion.